

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE THONON-les-BAINS**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**COMPTE RENDU
REUNION DU MERCREDI 7 JUILLET 2021**

AFFICHAGE EN MAIRIE

Du 12 juillet 2021
au 26 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 7 juillet, à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-BAINS dûment convoqué le 30 juin 2021, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville à THONON-les-BAINS, sous la présidence de Monsieur Christophe ARMINJON, Président du CCAS.

Etaient présents,

MM. les membres élus : M. Christophe ARMINJON, Mme Nicole JAILLET, Mme Véronique VULLIEZ, M. Jean DORCIER, Mme Catherine PERRIN.

MM les membres nommés : Philippe ABRAHAM, Mme Johanne CHIEUX, Mme Mireille DUNOYER, Mme Nicole GERARD, Mme Brigitte RAMBAUT.

Membre expert : Denis BOUCLON, Directeur Général Adjoint de la Mairie

Etaient absents excusés,

MM. les membres élus : Mme Sophie PARRA D'ANDERT.

MM. les membres nommés : /

Invitée : Mme Isabelle PLACE MARCOZ, invitée du Conseil d'Administration, Conseillère Municipale et Vice-Présidente à Thonon Agglomération en charge de la politique de la cohésion sociale.

Pouvoir(s) : /

Secrétaire de Séance

Mme Stéphanie CROSET, directrice du CCAS.

Le quorum est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00.

Monsieur le Président donne lecture des décisions prises en vertu de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui seront annexées au compte-rendu.

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'Administration. En l'absence d'observations, le procès-verbal du conseil d'administration du 26 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

Les points à l'ordre du jour transmis pour cette séance sont inchangés.

Monsieur le Président présente à l'assemblée Monsieur Denis BOUCLON, nouveau directeur général adjoint des services de la Mairie et le remercie pour sa présence.

FINANCES

Maison du CCAS au 32 avenue des Vallées à Thonon : autorisation de signature de convention de subvention au titre du programme d'investissement pour l'amélioration et de modernisation des accueils de jour.

Considérant la fermeture de l'accueil de jour « le Môle » au 31 mars 2021 organisé dans des locaux mis à disposition par le Conseil Départemental, au 2 avenue du Genevray à Thonon à l'association « la Passerelle » gestionnaire du dispositif jusqu'à cette date,

Considérant le cahier des charges réalisé dans l'objectif de renouveler le gestionnaire de l'activité d'accueil de jour sur le territoire du Chablais, par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Haute Savoie ayant la compétence en matière de lutte contre le sans-abrisme et la grande pauvreté,

Considérant la proposition du Centre Communal d'Action Sociale de dédier un bien lui appartenant sis, 32 avenue des Vallées à Thonon, pour l'organisation de cette activité,

Considérant l'engagement de l'opérateur ayant posé candidature auprès des services de l'Etat, estimant que le bien en adéquation avec le service à réaliser et ce de manière pérenne,

Considérant la nécessité d'y réaliser des travaux et le programme d'investissement financé par le Plan France Relance en faveur de l'amélioration et la modernisation des accueils de jour,

Considérant la demande de financement d'investissement déposée auprès de la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement,

Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir autoriser son Président à :

- signer tout document se rapportant à cette demande de financement de travaux de réhabilitation du bien appartenant au CCAS sis 32 avenue des Vallées à Thonon.
- solliciter toute demande de subvention auprès d'autres partenaires financiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Président, les propositions ci-dessus.

BUDGET PRINCIPAL – décision modificative n°1

Il est proposé la décision modificative n°1 du budget principal afin de procéder à des réajustements de crédits ou à des financements d'opérations nouvelles proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Président, les propositions ci-dessus.

BUDGET ANNEXE – décision modificative n°1

Il est proposé la décision modificative n°1 du budget annexe afin de procéder à des réajustements de crédits ou à des financements d'opérations nouvelles proposées et récapitulées ci après.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Président, les propositions ci-dessus.

Pôle Animations Seniors : Tarification 2021-2022

Le Pôle Animation Seniors, service dédié aux personnes retraitées propose des activités qui ont pour but de créer du lien social, d'éviter l'isolement, de maintenir et de développer les compétences, les connaissances, les capacités physiques et intellectuelles des séniors, d'allier plaisir et prévention.

L'isolement des personnes âgées est un sujet récurrent et la crise sanitaire n'a fait qu'accroître cette prise de conscience. L'objectif premier à ce jour est de recréer du lien notamment avec le public isolé qui a le plus souffert du confinement. Il est proposé d'accentuer les activités de lutte contre l'isolement et préventive de la perte d'autonomie, de travailler avec les partenaires associatifs et institutionnels afin de développer un réseau d'entraide et permettre de toucher le public senior fragile et isolé.

Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir approuver l'augmentation de 1.5% des tarifs des cours et ateliers programmés au Pôle Animations Seniors pour la saison 2021-2022.

Pôle Animations Seniors SAISON 2021-2022

THONONNAIS											HORS COMMUNE
PASS' Senior	15,70 €										31,40 €
tarif :	1	2	3	4	5						
Ressources* :	< au montant de l'ASPA -50%	entre à l'ASPA -50% et inférieures à l'ASPA	entre l'ASPA et inférieures à l'ASPA +20%	entre l'ASPA +20% et inférieures à l'ASPA +50%	> ou = au montant de l'ASPA +50%						
participation annuelle											
COURS :	<i>tarif minimum</i>	<i>tarif minimum (dégressif 2eme cours)</i>	<i>tarif réduit</i>	<i>tarif réduit (dégressif 2eme cours)</i>	<i>tarif réduit</i>	<i>tarif réduit (dégressif 2eme cours)</i>	<i>tarif réduit</i>	<i>tarif réduit (dégressif 2eme cours)</i>	<i>plein tarif</i>	<i>plein tarif (dégressif 2eme cours)</i>	participation annuelle
Anglais	38,15 €	19,10 €	45,80 €	22,90 €	76,35 €	38,20 €	41,30 €	57,25 €	152,65 €	76,35 €	305,30 €
Italien	38,15 €	19,10 €	45,80 €	22,90 €	76,35 €	38,20 €	41,30 €	57,25 €	152,65 €	76,35 €	305,30 €
Gymnastique adaptée	33,75 €	16,90 €	40,50 €	20,25 €	67,50 €	33,75 €	101,25 €	0,60 €	135,00 €	67,50 €	270,00 €
Yoga	41,00 €	20,50 €	49,20 €	24,60 €	81,95 €	41,00 €	122,95 €	61,50 €	163,90 €	81,95 €	327,80 €
Mouvement pour le bien être	41,00 €	20,50 €	49,20 €	24,60 €	81,95 €	41,00 €	122,95 €	1,50 €	163,90 €	81,95 €	327,80 €
Relaxation active	41,00 €	20,50 €	49,20 €	24,60 €	81,95 €	41,00 €	122,95 €	61,50 €	163,90 €	81,95 €	327,80 €
Sophrologie et neuro gym	42,00 €	21,00 €	50,45 €	25,20 €	84,10 €	42,05 €	126,10 €	3,05 €	168,15 €	84,10 €	336,30 €
participation 2ème et 3ème trimestre											
COURS :	<i>tarif minimum</i>	<i>tarif minimum (dégressif 2eme cours)</i>	<i>tarif réduit</i>	<i>tarif réduit (dégressif 2eme cours)</i>	<i>tarif réduit</i>	<i>tarif réduit (dégressif 2eme cours)</i>	<i>tarif réduit</i>	<i>tarif réduit (dégressif 2eme cours)</i>	<i>plein tarif</i>	<i>plein tarif (dégressif 2eme cours)</i>	participation 2ème et 3ème trimestre
Gymnastique adaptée	22,50 €	11,25 €	27,00 €	13,50 €	45,00 €	22,50 €	67,45 €	7,53 €	89,95 €	45,00 €	179,90 €
Yoga	27,35 €	13,70 €	32,80 €	16,40 €	54,65 €	27,35 €	82,60 €	41,00 €	109,30 €	54,65 €	218,60 €
participation annuelle											
ATELIERS :	<i>tarif minimum</i>	<i>tarif réduit</i>	<i>tarif réduit</i>	<i>tarif réduit</i>	<i>plein tarif</i>						participation annuelle
Brico - déco	4,40 €	5,30 €	8,80 €	13,20 €	17,60 €						35,20 €
Patchwork	4,40 €	5,30 €	8,80 €	13,20 €	17,60 €						35,20 €
Peinture et dessin	4,40 €	5,30 €	8,80 €	13,20 €	17,60 €						35,20 €
Bonne humeur	4,40 €	5,30 €	8,80 €	13,20 €	17,60 €						35,20 €
Atelier d'écriture	4,40 €	5,30 €	8,80 €	13,20 €	17,60 €						35,20 €
Tricot / Broderie	4,40 €	5,30 €	8,80 €	13,20 €	17,60 €						35,20 €
Crochet / Amigurumi	4,40 €	5,30 €	8,80 €	13,20 €	17,60 €						35,20 €
Tous fils	4,40 €	5,30 €	8,80 €	13,20 €	17,60 €						35,20 €

ASPA : Allocation Solidarité Personnes Agées

* : revenu fiscal de référence / nombre de parts

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Président, les tarifs ci-dessus.

Affichage en Mairie du 12 au 26 juillet 2021

Pôle Animations Seniors : règlement intérieur 2021-2022

Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir approuver le règlement intérieur du Pôle Animations Seniors pour la saison 2021-2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Président, le règlement présenté.

Subvention au Secours Populaire : dispositif « seniors en vacances »

Du 12 au 19 juin 2021, le Secours Populaire a organisé un voyage pour les seniors à Le Pradet dans le Var dans l'objectif de rompre la solitude et l'isolement, créer du lien social offrir du bien-être, allier plaisir et prévention.

Les critères d'accès sont à cette action « Seniors en vacances » sont : être âgés de plus de 60 ans, être retraités ou sans activités professionnelles, habiter en France et plus particulièrement à Thonon pour ce qui concerne la part de financement du CCAS, être non imposables.

Le coût du voyage par personne est de 510 € selon le plan de financement ci-dessous dont :

- 160 € sont réglés par l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances),
- entre 240€ et 300€ par le Secours Populaire selon le taux d'imposition du bénéficiaire,
- Et entre 50€ et 110 € maximum à la charge du bénéficiaire selon son taux d'imposition

	< à 650€	entre 650 et 750€	entre 750 et 850€	entre 850€ et 950€	entre 950 et 1050€	> 1050€
usager	50 €	60 €	70 €	80 €	90 €	110 €
ANCV	160 €	160 €	160 €	160 €	160 €	160 €
Secours Populaire	300 €	290 €	280 €	270 €	260 €	240 €
TOTAL	510 €	510 €	510 €	510 €	510 €	510 €

Quinze seniors sont partis dont 11 qui habitent Thonon.

Le Centre Communal d'Action Sociale est sollicité pour participer au frais de voyage pour les Thononais ayant bénéficiés de cette action selon leurs ressources.

Proposition de plan de financement de l'action :

	< à 650€	entre 650 et 750€	entre 750 et 850€	entre 850€ et 950€	entre 950 et 1050€	> 1050€
usager	50 €	60 €	70 €	80 €	90 €	110 €
CCAS	100 €	80 €	60 €	40 €	20 €	0 €
ANCV*	160 €	160 €	160 €	160 €	160 €	160 €
secours populaire	200 €	210 €	220 €	230 €	240 €	240 €
TOTAL	510 €	510 €	510 €	510 €	510 €	510 €

Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir autoriser le versement au Secours Populaire d'une subvention exceptionnelle, selon un montant fixé en fonction des ressources des Thononais ayant effectivement participé au voyage (4 personnes pour 100€, 1 personne pour 80€, 3 personnes pour 60€, 1 personne pour 40€ et une pour 20€) soit un total de 720€.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Président, le versement d'une subvention de 720€ (sept cent vingt euros) au Secours Populaire.

Acceptation d'un don

Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir accepter le don du service des objets trouvés de la Police Municipale de la Ville de Thonon au profit du Centre Communal d'Action Sociale (budget principal) pour un montant de 435 € à imputer sur le compte AD 7700 art 7713 « libéralités reçues ».

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Président, le don réalisé

RESSOURCES HUMAINES

Pôle Animations Seniors - Recrutement de vacataires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu les crédits de personnels inscrits au budget en cours,

Considérant que le Pôle Animations Seniors doit avoir recours à des vacataires pour assurer des interventions auprès de ses adhérents dans des domaines divers (actions culturelles, actions de loisirs et actions de prévention, notamment),

Considérant que ces interventions ont lieu à la demande, selon les besoins du service,

Considérant que les collectivités locales ont la faculté de faire appel à des vacataires lorsque les conditions d'emploi suivantes sont réunies :

- recrutement pour un acte déterminé
- recrutement de manière discontinue dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la collectivité
- rémunération à l'acte

Il est proposé :

- le recrutement de 4 agents vacataires maximum, selon la nature des prestations proposées, à chaque année scolaire pour assurer des prestations dans les domaines culturels, de loisirs et de prévention, dans la limite de 768 vacations par an.
- de fixer ainsi le montant des vacations courantes:
 - une vacation d'une heure rémunérée au taux de 23.34€ bruts
 - une vacation d'une heure 30 rémunérée au taux de 35.01€ bruts

Le Tableau des effectifs en sera ainsi modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Président, la proposition ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h25.

Les prochains Conseils d'Administration envisagés,

- mercredi 22 septembre 2021 à 18h00
- mercredi 27 octobre 2021 à 18h00 (BP budget annexe)
- mercredi 24 novembre 2021 à 18h00 (DOB)
- mercredi 22 décembre 2021 à 18h00 (BP principal)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Réunion du mercredi 7 juillet 2021

Décisions prises par délégation du Conseil d'Administration au Président du C.C.A.S. en vertu de la délibération du 11 août 2020, par application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles

19 mai 2021 : Accueil de jour : relevé et plan de la maison du 32 avenue des Vallées par l'entreprise CANEL GEOMETRE-EXPERT pour un montant de 2628 € TTC

20 mai 2021 : Election de domicile en faveur de Monsieur M L du 19/05/2021 au 18/05/2022

06 mai 2021 : Résidence Autonomie les Ursules : traitement de la toiture : grattage des mousses et traitement anti-mousse par l'entreprise PETITJEAN pour un montant de 4320 € TTC.

21 mai 2021 : Aide alimentaire d'urgence de 20 € en faveur de Madame R K

26 mai 2021 : Aide alimentaire d'urgence de 30 € en faveur de Monsieur N J

27 mai 2021 : Résidence Autonomie Les Ursules : Signature d'un contrat de prestation avec la société KHEOPS CONSULTING – Réalisation de l'évaluation externe de la Résidence Autonomie Les Ursules pour un montant de 2400€ TTC.

27 mai 2021 : Aide alimentaire d'urgence de 45 € en faveur de Monsieur S G

28 mai 2021 : Aide alimentaire d'urgence de 20 € en faveur de Monsieur F R M

03 juin 2021 : Avis défavorable d'aide alimentaire d'urgence en faveur de Madame R L

25 mai 2021 : Logements temporaires – Mme Z L : avenant n°1 à la convention de mise à disposition du logement N°5 au 8 rue Chante Coq pour la période du 27 mai 2021 au 26 novembre 2021

02 juin 2021 : Election de domicile en faveur de Monsieur K K du 02/06/2021 au 01/06/2022

02 juin 2021 : Election de domicile en faveur de Monsieur M A du 02/06/2021 au 01/06/2022

10 juin 2021 : Résidence Autonomie Les Ursules : Signature d'un contrat de maintenance avec la société BPR aéraulique – Réalisation de l'entretien d'extracteurs VMC et de bouches d'extraction pour un montant de 445.20€ T.T.C et pour une période de 4 ans à compter du 1er juillet 2021

10 juin 2021 : Résidence Autonomie Les Ursules : Signature d'un contrat de maintenance avec la société BPR aéraulique – Réalisation de l'entretien d'extracteurs VMC et de bouches d'extraction pour un montant de 636€ T.T.C et pour une période de 4 ans à compter du 1er juillet 2021,

Affichage en Mairie du 12 au 26 juillet 2021

9 juin 2021 : Election de domicile en faveur de Monsieur E S du 09/06/2021 au 08/06/2022

9 juin 2021 : Election de domicile en faveur de Monsieur K I du 09/06/2021 au 08/06/2022

24 juin 2021 : POLE ANIMATIONS SENIORS : Signature d'un contrat de maintenance avec la société BPR aéraulique – Réalisation de l'entretien d'extracteurs VMC pour un montant de 68.40€ T.T.C et pour une période de 4 ans à compter du 1er juillet 2021.

24 juin 2021 : Election de domicile en faveur de Monsieur B T du 24/06/2021 au 23/06/2022.

24 juin 2021 : Election de domicile en faveur de Madame A T N du 24/06/2021 au 23/06/2022.

28 juin 2021 : Résidence autonomie « les Ursules » : Madame C M - contrat de séjour logement n°310 à compter du 2 août 2021

28 juin 2021 : Aide alimentaire d'urgence de 45 € en faveur de Monsieur B B

SYNTHESE :

	Nombre d'aides accordées	Montant accordé	Nombre d'aides refusées
Bons alimentaires	5	160€	1
Tickets de car			
Billets de train			
Bon de carburant			
Délégation de paiement			

Elections de domicile		
Acceptées	Refusées	Résiliées
7		7